



COLLECTIF  
DE LA PERFORMANCE  
ET DE L'ACQUISITION

Collège Emailing d'Acquisition

## Fiche 1:

# Comment bien collecter mes adresses emails ?

Membres du Collège Emailing

**zanox.**

**NetAffiliation**  
by Kwanko

**@affilinet**

**P! PUBLIC !DÉES**  
INNOVATIVE PERFORMANCE

Tradedoubler

**G** *affiliate*  
by CONVERSANT™

**effinity**

**webgains**

**R** *R-Advertising*  
YOUR DATA AGENCY

**RIVIERA** **WEB**

**B BELINKS**  
Créateurs de liens

**ELIXIS**  
digital

**EFFICIENCY**  
NETWORK

**CALOGA**

**kelpromo**

**wiboost**



## Que sont l'Opt-in Partenaire et l'Opt-in Newsletter ?

● L'Optin Newsletter est le fait pour un internaute d'autoriser un éditeur à lui envoyer des emails concernant l'activité de son site internet.

Exemple : Newsletter quotidienne 20minutes.fr.

● L'Opt-in Partenaire est le fait pour un internaute d'autoriser un éditeur à lui envoyer des emails dédiés pour le compte de ses partenaires.

Exemple : L'éditeur A envoie pour le compte de l'annonceur Z l'email dédié présentant les offres de rentrée.

## Quels sont les modes de collecte autorisés ?

Les modes de collecte autorisés par la Charte email CPA (Point 4 de la charte) sont :

- Le recueil de consentement simple ;
- Le jeu-concours ;
- Le dispositif Clic-Inscrit ou Clic-to-Lead ;
- La Collecte Multi-Sponsors ;
- La Co-registation.

## Puis-je collecter au nom de ma société et de toutes ses bases ou uniquement au nom de mes bases ?

La Charte email CPA précise que seule une collecte au nom d'une base de données est conforme. Il n'est donc pas possible de collecter au nom de sa société. (Point 4 tiret e de la charte)

## Ai-je le droit de racheter un fichier d'adresses ?

● Oui, si cela est fait par l'intermédiaire de l'acquisition d'un site internet, de l'intégralité d'une base de données ou d'une société. Néanmoins, le consentement ne reste lié qu'à la base de données originale. Il n'est donc pas possible d'intégrer ces nouvelles adresses dans une autre base de données (Point 4 tiret f de la charte) si ce n'est de re-collecter le consentement de l'internaute.

● Non, le consentement d'un internaute n'étant lié qu'à une seule et unique base de données.

## Quelles informations dois-je stocker dans le cadre de ma collecte ?

- Les contrats de collecte (jeux concours / collecte multi-sponsors, etc...)
- Les OI de collecte
- Les impressions d'écran de collecte démontrant la présence de mon logo
- Les logs de collecte (IP / Date / Source)

## Suis-je responsable de la collecte de mes adresses emails et des bonnes pratiques de mes fournisseurs ? Comment m'en assurer ?

- Oui, chaque éditeur signataire de la Charte CPA V2 est responsable de la collecte de ses adresses.
- Pour s'assurer de la conformité de la collecte, il faut demander au fournisseur :
  - L'URL de la collecte
  - Une impression d'écran de la collecte avec la présence du logo de ma base de données
  - Les logs de ma collecte

## Pour plus de précisions

- Ne pas utiliser de case Optin pré-cochée, cela est contraire aux préconisations de la CNIL
- L'interdiction de l'Opt-Out et de l'échange de contacts est à la base de la charte CPA

### Qui sommes-nous ?

Créer en 2008 le Collectif de la Performance et de l'Acquisition fédère l'ensemble des acteurs du Performance Marketing Français.

Syndicat en fort développement le CPA ...

- ... Rassemble l'ensemble des métiers du marketing à la performance,
- ... est un **lieu d'échange convivial** pour les experts
- ... est un **accélérateur pour les professionnels** et un outil de veille juridique
- ... représente et **défend les intérêts** collectifs de ses membres
- ... promet le performance marketing sur le marché français

### Bureau du CPA :

**Amaury Delloye** : Président du CPA  
**Mathieu Raiffé** : Secrétaire Général –  
Country Manager France de Public-Idees  
**Guillaume Gélis** : Trésorier –  
Country Manager France de zanox  
**Noella Boullay** : Déléguée Générale du CPA